

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 2 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Avis de motion concernant le règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception;
8. Mandat pour faire inspecter le drain français du bâtiment de la caisse;
9. Adoption du plan de sécurité civile révisé;
10. Adoption de la résolution pour le service de transport adapté « Trans-Appel »;
11. Transfert du poste budgétaire point d'eau non utilisé à la réserve point d'eau;
12. Service de surveillance :
  - 12.1 Achat d'une télévision;
  - 12.2 Engagement d'un(e) employé(e);
13. Entente avec le propriétaire du 151 rue Vallières concernant l'écoulement de l'eau;
14. Achat d'une banque d'heures avec la firme Infotech;
15. Renouvellement du contrat de service avec Infotech; (séance sur ajournement);
16. Adoption de l'Entente intermunicipale des loisirs Valcourt et région 2015-2018;
17. Résolution pour l'engagement d'un bureau d'avocats;
18. Résolution pour déterminer les séances du conseil en 2015;
19. Résolution pour le mandat à la firme HB archiviste, s.e.n.c;
20. Résolution pour réclamer la subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2017 »;

21. Voirie;
22. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
23. Dépôt des intérêts pécuniaires;
24. Transfert budgétaire pour l'équilibrage de postes et dépôt du rapport revenus et dépenses; (séance sur ajournement du 18 décembre)
25. Résolution pour modifier l'horaire du bureau municipal en 2015;
26. Résolution pour la fermeture du bureau durant la période des fêtes;
27. Résolution pour l'ajout de 1300\$ en subvention ponctuelle pour le Centre d'action bénévole de Valcourt et région;
28. Suivi : Comités Trans-Appel, Incendie, Camp de jour *Milieu humide*;
29. Milieux humides;
30. Affaires nouvelles;
31. Période de questions;
32. Ajournement de la séance au 18 décembre à 20h après la séance extraordinaire du budget.

2014-12-171

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point «Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une résidente demande le pourcentage d'augmentation pour le salaire des élus ainsi que pour la directrice-générale de l'an passé;
- Mme Perreault est-elle à contrat ou employée? Et si je ne veux pas avoir Mme Perreault à qui me réfère-t-on?
- Un résident mentionne que les cours d'eau sont protégés et lorsque l'environnement s'implique dans votre dossier ce n'est pas évident;
- Un résident demande en quoi consiste l'entente du chemin Skeeberine;
- Une résidente demande qu'est-ce que vous allez faire avec le presbytère?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2014-12-172

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 4 novembre 2014;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2014 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

**Muret** : le dossier est à suivre

**Chemin Vallières**: les travaux sont complétés et le propriétaire est heureux.

SPA des Cantons : une rencontre à venir.

Animalier : il nous reste une laisse de capture à acheter.

2014-12-173

#### 5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Réal Vel

Appuyé par : M. Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4523.57\$
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	767.15\$
02-320 TRANSPORT	17160.09\$
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3639.04\$
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	205.14\$
02-700 LOISIRS ET CULTURES	6015.93\$
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	32310.92\$
Crédit à un fournisseur	34.70\$
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1589.74\$
Ristourne à réclamer (TVQ)	1268.94\$
Remboursement client au crédit	
Total	35 204.30\$

Rapport des dépenses durant le mois de novembre 2014 :	\$
Salaires déboursés à la séance au 2 décembre 2014 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	2 534.88\$
Salaires déboursés durant le mois de novembre 2014	2474.89\$
GRAND TOTAL	40 214.07\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2014-12-174

#### 6.1 DEMANDE DE DON OU D'UN CADEAU POUR LE REPAS DE NOËL DE LA FADOQ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que nous voulons encourager les organismes de notre territoire; Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Denis Vel, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cent dollars (100\$) pour leur repas de Noël;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-175

**6.2 AIDE À LA FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE NOTRE-NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN  
APPUYÉ PAR : RÉAL VEL  
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinq cent soixante-quatre dollars (564\$) à la Fête de Noël à l'École Notre-Dame-de-Érables;  
Que la dépense sera prise à même le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-176

**7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION;**

Le conseiller Réal Vel annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle qu'un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception sera présenté pour son adoption.

2014-12-177

**8. INSPECTION DU DRAIN FRANÇAIS DE LA BÂTISSE COMMERCIALE, CAISSE POPULAIRE MORILAC 142 PRINCIPALE EST.**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a demandé l'inspection du bâtiment de la Caisse populaire Morilac;

CONSIDÉRANT que le rapport mentionne de l'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de connaître la provenance pour établir un estimé pour le coût de la réparation;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le Groupe Batimex pour faire l'inspection du drain français par caméra à fibre optique;

Que l'offre de service de mille deux cent dollars (1 200\$) plus taxes soit acceptée et que la dépense soit prise à même le surplus cumulé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-178

**9. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « révisé »**

Attendu que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que pour l'application de la Loi sur la sécurité civile on indique que les municipalités sont les autorités responsables de la sécurité civile et qui ont la compétence à cet égard sur leur territoire ;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a nommé des représentants de la municipalité pour faire partie du comité intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt, pour « réviser » son plan intermunicipal de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur en 2014;

Attendu que le plan intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile ;

Attendu que certaines parties du plan sont propres à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 6 municipalités partenaires de la démarche de planification ;

En conséquence, il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel ;

D'adopter le plan de sécurité civile de la municipalité de de Sainte-Anne-de-la-Rochelle notamment les parties qui lui sont propres et les parties applicables à l'ensemble des municipalités ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-179

#### **10. RÉOLUTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR : MARC GILBERT

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisme du service de transport adapté;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2015 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,49\$ par personne pour un montant de 2 174,27\$;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2015: déplacement local 3,00\$; déplacement Sherbrooke 7,00\$;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2015 de l'organisme Trans-Appel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-180

#### **11. TRANSFERT DU POSTE BUDGÉTAIRE POINT D'EAU À LA RÉSERVE POINT D'EAU**

Considérant que nous voulons ajouter un point d'eau sur notre territoire;  
Considérant que nous voulons nous conformer au Schéma en sécurité incendie;  
Considérant que cette année nos négociations n'ont pas donné l'effet escompté;

Considérant que nous avons prévu au budget 2014 la somme de cinq mille dollars (5 000\$);

Considérant que nous ne l'avons pas utilisé;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le cinq mille dollars (5000\$) soit ajouté à notre réserve point d'eau;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **12. SERVICE DE SURVEILLANCE**

### **12.1 ACHAT D'UNE TÉLÉVISION**

Le point est remis à une autre séance du conseil.

### **12.2 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ**

Le point est remis à la séance sur ajournement du 18 décembre.

2014-12-181

## **13. ENTENTE D'UN DROIT D'UTILISATION AU 151 CHEMIN VALLIÈRES LOT 3 035 972**

Considérant que nous avons effectué des travaux de drainage sur le lot 3 035 972 avec l'accord du propriétaire;

Considérant que nous avons conclu une entente pour les travaux;

Sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe une entente avec le propriétaire M. Sylvain Lespérance propriétaire du lot 3 035 972;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer la dite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-182

## **14. ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES À LA FIRME INFOTECH**

Considérant que nous avons besoin de support sur le logiciel SYGEM;

Considérant qu'Infotech nous permet l'achat de banque d'heures avec aucune date d'échéance;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau, que le conseil achète une banque de 14 heures au coût de neuf cent quatre-vingt dollars (980\$) taxes en sus;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **15. CONTRAT DE SERVICE DE LA FIRME INFOTECH**

Le point est remis à la séance sur ajournement du 18 décembre 2014.

2014-12-183

## **16. ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2015-2018**

Considérant que la Ville de Valcourt nous a déposé une nouvelle ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2015-2018;

Considérant que des changements majeurs dans le partage des coûts ont été apportés;

Considérant que l'entente est d'une durée de quatre (4) ans avec possibilité de renouveler par période successive de quatre (4) ans;

Que pour ne pas renouveler l'entente un avis écrit six (6) mois avant la fin de l'entente devra parvenir à la Ville de Valcourt;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2015-2018 proposé par la Ville de Valcourt ;

Que la quote-part pour 2015 sera de huit mille quarante-sept (8 047\$) dollars;  
Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2015-2018 pour et au nom de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-184

#### **17. OFFRE DE SERVICES - SOUTIEN JURIDIQUE POUR 2015**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu des offres de services–Soutien juridique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil veulent changer de cabinet d'avocats;

CONSIDÉRANT que l'offre de services déposées par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés répond à nos attentes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services- Soutien juridique 2015 déposée le 28 octobre 2014;

Que le volet honoraire à forfait annuel pour un service de consultations téléphoniques, à nombre d'heures illimités, au montant de huit cent dollars (800\$) plus les taxes et déboursés applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

Que le taux horaire fixe de cent soixante dollars (160\$) plus les déboursés et taxes applicables;

Que l'offre de service pourra être adaptée selon nos besoins soit à la hausse ou à la baisse ;

Que le conseil demande une rencontre en début de l'année 2015 pour établir un contact professionnel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-185

#### **18. HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL POUR 2015**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Maurice Boudreau**

**Appuyé par Jacques Jasmin**

Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015.  
Ces séances débiteront à 19 h 30:

6	JANVIER 2015
3	FÉVRIER 2015
10	MARS 2015
7	AVRIL 2015
5	MAI 2015
2	JUIN 2015
7	JUILLET 2015
4	AOÛT 2015
8	SEPTEMBRE 2015
6	OCTOBRE 2015
3	NOVEMBRE 2015
1	DÉCEMBRE 2015

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-186

**19. GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES 2015**

Considérant que nous avons reçu une offre de services de HB archiviste s.e.n.c. pour effectuer la gestion des documents et des archives en 2015;

Considérant que nous voulons maintenir nos archives à jour selon le calendrier de conservation;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle retiendra les services de HB archivistes, s.e.n.c pour la somme de neuf cent soixante et un et quatre-vingt-neuf dollars (961,89\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-187

**20. RÉSOLUTION POUR RÉCLAMER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
#00021618-1-42050 (05) - 2014-09-26-17 - 11 952\$  
#00022095-1-42050 (05) - 2014-10-03 - 6 117\$**

Proposé par Réal Vel, appuyé par Denis Vel et résolu  
Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 069\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que la subvention pour 2014-2015 est de 11 952\$ plus 2 447\$ pour un total de 14 399\$

Que la subvention pour 2015-2016 est de 2 447\$

Que la subvention pour 2016-2017 est de 1 223\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**21. VOIRIE**

Tout va bien, rien de spécial pour le moment.

**22. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**23. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Lors de la séance du 4 novembre 2014, Mme Majella René directrice générale et secrétaire-trésorière a constaté qu'il manque un formulaire pour que tous les membres du conseil aient déposé le formulaire prévu à cette fin. Un rappel sera transmis à M. Patrice Brien. L'avis sera par la suite envoyé au MAMROT pour finaliser ce dossier.

**24. TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR L'ÉQUILIBRATION DES POSTES ET DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS**

Les rapports seront déposés à la séance sur ajournement le 18 décembre.

2014-12-188

**25. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL**

Considérant que nous voulons modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal ;

Considérant que nous voulons libérer l'horaire de la directrice générale en avant-midi ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie les plages d'ouverture du bureau de la façon suivante :

Lundi : Fermé

Mardi, mercredi, le bureau sera fermé au public en avant-midi et ouvrira ses portes de 13h30 à 16h00 ;

Jeudi, vendredi, le bureau sera fermé au public en avant-midi et ouvrira de 13h30 à 17h 00

Que le nouvel horaire sera effectif à partir du 6 janvier 2015 ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-189

**26. HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : DENIS VEL

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fermera le bureau municipal vendredi le 19 décembre à 17 h et sera de retour le mardi le 6 janvier 2015;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-190

**27. CONTRIBUTION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION**

Considérant que nous avons accepté de contribuer au budget du Centre d'action bénévole pour la somme de deux mille sept cent trente-cinq dollars (2 735\$) en 2015;

Considérant que nous avons reçu une demande supplémentaire pour l'ajout de la somme de mille trois cent dollars (1 300\$) pour le projet de construction du nouveau Centre d'action bénévole de Valcourt et région;  
Que cette demande sera ponctuelle et non récurrente;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser la somme supplémentaire à notre contribution annuelle ce qui porte le montant à quatre mille trente-cinq dollars (4 035\$) pour l'année 2015;  
Que cette somme sera prévue au budget 2015;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **28. SUIVI DES COMITÉS**

TRANS-APPEL : M. Gilbert nous informe de divers projets pour le transport adapté et collectif. Le MTQ nous demande de faire le point à tous les cinq ans.

INCENDIE : M. Boudreau a assisté à une rencontre concernant le budget et la présentation des orientations.

CAMP DE JOUR : Le comité du service de surveillance veut mettre en place un camp de jour pour nos jeunes cet été.

CAB : M. Coutu a assisté à la conférence de presse et le Slogan « Un don qui me revient » a été dévoilé.

2014-12-191

## **29. FORUM SUR LES MILIEUX HUMIDES**

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Denis Vel  
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Jacques Jasmin à participer au Forum sur les milieux humides à Drummondville le 10 décembre 2014;  
Que les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement seront pris dans les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **30. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas de dossier.

## **31. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jean-Pierre Brien remercie les membres du conseil pour l'ajout de la subvention de 1300\$ pour le CAB.

Camp de jour une suggestion de jeux d'eau, les enfants aiment ça.

2014-12-192

## **32. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 18 décembre 2014 à 20h, il est 21 h 43.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

18 décembre 2014

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire portant sur le budget de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 18 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M, Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Tous les membres reconnaissent avoir eu la convocation dans le délai requis par le CM.

Trois résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions
3. Adoption budget 2015
4. Adoption du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2015;
5. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2015-2016-2017;
6. Période de questions;
7. Levée de la session ;

2014-12-193

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Que le point concernant les amortissements soit plus visible dans le document déposé.

M. le maire appelle le point suivant.

2014-12-194

<b>3. ADOPTION DU BUDGET 2015</b>	
<b>REVENUS</b>	
Taxes générale	457 257\$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	127 043\$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXE ET TRANSFERTS CONDITIONNELS	112 811\$
FINANCEMENT À LONG TERME	34 443\$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	28 585\$
IMPOSITION DE DROITS	48 000\$
AFFECTATION RÉSERVES	0
<b>TOTAL</b>	<b>808 139\$</b>
<b>DÉPENSES :</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	214 616\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	113 462\$
TRANSPORT	287 833\$
HYGIÈNE DU MILIEU :	128 808\$
LOISIR CULTURE SANTÉ BIEN ÊTRE	43 197\$
URBANISME	34 290\$
FRAIS ADM	300\$
AMORTISSEMENT	(79 603\$)
AFFECTATION AUX RÉSERVES	(20 000\$)
FRAIS DE FINANCEMENT	85 236\$
<b>TOTAL</b>	<b>808 139\$\$</b>

PROPOSÉ PAR DENIS VEL

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2015 tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## RÈGLEMENT 2014-414

### 4. RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté un budget municipal pour l'année financière 2015 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par M. Réal Vel (Résolution 2014-12-176) lors de la dernière séance du conseil ;

2014-12-195

**Il est proposé par : Patrice Brien  
et appuyé par : Marc Gilbert**

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :**

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2015 soit établi ainsi :

**Taxe Foncière Générale**

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2015, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison de 0.64\$/100\$ par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.64\$ par 100\$ d'évaluation.

**Taxe foncière remboursement fonds roulement :**

0,00149/100\$ d'évaluation foncière;

**Taxe incendie :** 99,67\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans le 0,64\$) selon les modalités du règlement #200 et le règlement #200 amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

**Collecte Sélective :** 8,97\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

**ICI (Industries, commerces, institutions) :** 54,60\$ par ICI inscrit à la collecte sélective;

**Collecte des résidus domestiques :** 138,37\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques.

**ICI (Industries, commerces, institutions) :** 141,00\$ par ICI inscrit au contrat;

**Assainissement des eaux usées prêt :** 72,77\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

**Assainissement des eaux usées Entretien :** 191,51\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

**Vidange fosse septique :** 85,71\$ par unité (en 2015 la partie située au Nord de la principale sera vidangée).

**ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
2009-310**

- SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit virgule deux pour cent (28,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 113.45\$ par unité.
- SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-un virgule deux pour cent (21,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1 577.77\$ par unité.
- SECTEUR C Pour pourvoir à sept virgule sept pour cent (7,7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 573.82\$ par unité.
- SECTEUR D Pour pourvoir à quarante-deux virgule neuf pour cent (42,9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0190\$/100

**ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
2012-403**

- SECTEUR A Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 65,39\$ par unité.
- SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2015, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0,0048\$/100.

**ARTICLE 4 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

**ARTICLE 5 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieure à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou **en cinq versements égaux**.

**ARTICLE 6 : COMPENSATIONS**

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

**ARTICLE 7 : DATE DES VERSEMENTS :**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour suivant la date de l'expédition des comptes :

le 1<sup>er</sup> : 5 MARS,                      le 2<sup>e</sup> : 7 MAI  
le 3<sup>e</sup> : 2 JUILLET,                  le 4<sup>e</sup> : 3 SEPTEMBRE  
le 5<sup>e</sup> : 5 NOVEMBRE

**ARTICLE 8 : PAIEMENT EXIGIBLE :**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

**ARTICLE 9 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE**

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$ il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

**ARTICLE 10 : ESCOMPTE**

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT le 5 MARS 2015). (CM 1007)

**ARTICLE 11 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)**

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

**ARTICLE 12 FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et les membres du conseil

**ARTICLE 13 FRAIS POUR REPRODUCTION**

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et pour plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire  
TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

**ARTICLE 12 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER**

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

**ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2015.

\_\_\_\_\_  
M.Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, directrice générale  
Et secrétaire trésorière

Avis de motion : 2 décembre 2014  
Adoption : 18 décembre 2014  
Publication : 20 décembre 2014

2014-12-196

**5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION  
2015-2016-2017**

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN  
APPUYÉ PAR : RÉAL VEL  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le plan triennal d'immobilisation 2015-2016- 2017 tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les totaux du document Prévisions budgétaires sont similaires à l'an passé est-ce normal avec les ajustements?

2014-12-197

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 05.

Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

18 décembre 2014

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance sur ajournement du 2 décembre 2014, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 18 décembre 2014 à 20 h 15 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :  
M, Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.



Retour sur les points de l'ordre du jour du 2 décembre 2014 :

- 12.2 Engagement d'un employé pour le service de surveillance;
- 12.3 Création d'une réserve pour le service de surveillance;
- 15. Contrat de service de la firme Infotech pour 2015;
- 24. Transfert budgétaire pour l'équilibrage du budget;  
(affectation de la réserve Carrières et Sablières;)
- 24.1 Dépôt du rapport des revenus et dépenses non vérifiés au 18 décembre ;
- 29. Affaires nouvelles : Dépôt du formulaire SM70
- 29.1 Compte à payer;
- 29.2 Formation droits acquis;
- 29.3 Dépôt du sommaire des permis et certificats ;
- 21. Période de questions;
- 22. Levée de la session.

2014-12-198

### **12.2 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DE SURVEILLANCE**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR MARC GILBERT

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Mme Sonia Leblanc suite aux recommandations du Comité de surveillance au poste de surveillante;

Que Mme Sonia Leblanc accepte les modalités de l'entente préparée par le comité de surveillance;

Que la première journée d'emploi sera le 5 janvier 2015 selon la nouvelle entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-199

### **12.3 CRÉATION D'UNE RÉSERVE AVEC LES SURPLUS DU SERVICE DE SURVEILLANCE**

PROPOSÉ PAR : DENIS VEL

APPUYÉ PAR : RÉAL VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de créer une réserve avec les surplus dégagés des postes attribués au Service de surveillance;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-200

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE 2015 – INFOTECH**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son contrat de service de la firme Infotech pour le fonctionnement des logiciels Sygem;

Que le conseil accepte l'addenda qui modifie l'article 9 –Durée de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017;

Que la majoration du contrat sera au taux fixe de 2% par année à compter de la 2<sup>e</sup> année jusqu'à la date d'échéance mentionné ci-haut;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-201

**24. TRANSFERT BUDGÉTAIRE À PARTIR DE LA RÉSERVE  
CARRIÈRES ET SABLIERES**

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : DENIS VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie la somme de trente mille dollars (30 000\$) de la réserve Carrières et Sablière pour équilibrer le poste budgétaire Transport- voirie municipale;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**24.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES NON  
VÉRIFIÉS AU 18 DÉCEMBRE 2014**

Mme Majella René, directrice générale, nous dépose l'activité de fonctionnement au 18 décembre et répond aux questions.

**29. AFFAIRES NOUVELLES**

M. Patrice Brien dépose son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

2014-12-202

**29.1 COMPTES À PAYER**

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : DENIS VEL

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1045.40\$
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	2794.00\$
02-320 TRANSPORT	4945.90\$
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2768.03\$
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	3987.20\$
02-700 LOISIRS ET CULTURES	49.82\$
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	15 590.35\$
Crédit à un fournisseur	53.97\$
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	419.72\$
Ristourne à réclamer (TVQ)	525.81\$
Remboursement client au crédit	
Total	16 589.85\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-12-203

**29.2 FORMATION DROIT ACQUIS OFFERTE PAR LA FQM**

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : PATRICE BRIEN

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM. Marc Gilbert et Louis Coutu à assister à la soirée d'information

Droit acquis offerte par la FQM;

Que les frais de 85\$ par inscription soient pris à même le budget formation;

Que les frais de déplacement soient pris à même le budget frais déplacement sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**29.3 DÉPÔT DU SOMMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Mme Isabelle Perrault nous dépose le formulaire pour notre information.

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2014-12-204

**LEVÉE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 50.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-  
verbal le maire est réputé avoir  
signé toutes les résolutions»